

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU MERCREDI 07 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 14

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire - M. MILLET R. – M. LEVEQUE - Mme COTTEAU B., Adjoints – BOITTIN R. - CONEUF R. – CRONIER A. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. - GUIHÉRY S. - JUGUET S. - POIRIER J. – QUENTIN B. - formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : FOURNIER C.- CHOYER C - CHAUSSIS K. - PELLERIN D. - POUILLAIN S. - ROUSSEAU JJ

Absents : FOUQUÉ JC - LOUVEAU S

Secrétaire de séance CONEUF R.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2018, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

➤ **Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

- **Décision n°5 du 12 octobre 2018** : conclusion d'une convention entre la commune et M. Jean-Jacques MAHARAUX concernant la location d'un local situé, 2 rue Magenta.
- **Décision n°6 du 30 octobre 2018** : conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL ARCHITRAV dans le cadre des travaux de restauration du clocher de l'église, pour un montant de 32 610.00 € HT, soit 39 132.00 € TTC.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET – 1^{ER} ADJOINT

1. POINT TRAVAUX

• **Place de la Houssaie**

M. MILLET fait part des travaux restants à venir :

- « Relooking » du transformateur : Mise en place d'une photo de l'ancienne « place aux Chanvres » sur une des faces du transformateur. Un devis de 418€ a été établi par les Presses du Bocage pour cet agrandissement. Concernant les autres faces du transformateur, d'autres projets sont à l'étude.
- L'installation du voile d'ombrage et des bancs est prévu le 22 novembre prochain.
- Sécurisation des lieux : des barrières seront installées pour protéger les piétons (côté GROUPAMA et côté boulangerie LECOINTRE). Le marquage au sol est également prévu.

Mme Sandrine JUGUET indique qu'il serait important de pouvoir enlever le panneau STOP (boulangerie LECOINTRE) et d'indiquer dès la « rue de la Mairie » (CORNU) qu'il s'agit d'une priorité à droite.

Il est également fait remarquer que les véhicules se garent déjà sur les trottoirs et qu'il est important de faire au plus vite les marquages au sol pour bien délimiter les emplacements.

• **Boulodrome**

M. MILLET informe les membres du conseil que les travaux de goudronnage, sollicités par l'association Gorrion Pétanque, ont été réalisés ce jour.

M. Le Maire propose aux membres du conseil, et en accord avec l'association, de nommer ce boudrome « Boulodrome du Pavé ». Avis favorable à l'unanimité

- **Cimetière**

- Suite à une remarque justifiée d'un usager, M. MILLET propose la réfection de l'allée située carré I du cimetière (côté mur). Il a été demandé un devis pour goudronner cette allée, ce dernier s'élève à 4 664€.

M. Le Maire rappelle qu'il est nécessaire que le cimetière soit accessible par tous.

Avis favorable à l'unanimité

- M. MILLET informe que les caveaux qui avaient été proposés à la vente dans le bas du cimetière, sont déjà tous réservés. Également, il ne reste plus aucunes cavurnes de disponibles. Des devis ont été sollicités. M. MILLET rappelle la nécessité de ces travaux.

- **Promenade Saint Laurent**

Plusieurs usagers ont demandé l'implantation de WC le long de la promenade Saint Laurent. Après étude, M. MILLET informe que l'implantation de toilettes sèches serait la moins onéreuse pour la commune, soit 2 532€.

M. Le Maire propose dans un premier temps d'installer un WC de « chantier » qui se trouve aux ateliers municipaux.

- **Cheminement piétonnier Maison de Santé**

Lors du dernier conseil, M. MILLET informait de la demande d'un usager concernant un passage piétonnier reliant la « rue de Normandie » à la « rue « Alain Gerbault ». Pour la création de ce passage, l'entreprise LEBLANC TP a fait parvenir un devis de 2 110€.

M. Le Maire rappelle qu'il serait bon de faire appel à un maître d'œuvre pour un projet d'aménagement d'ensemble du site parking et d'un passage piétonnier.

- **Travaux d'enfouissement réseaux**

- Ex-HLM du Bignon : Suite à la dernière réunion qui s'est tenue avec Territoire d'Énergie concernant l'enfouissement du réseau aux « ex » HLM du Bignon, M. MILLET informe l'assemblée que le coût des travaux s'élève à 106 205€. M. MILLET précise que si MAYENNE HABITAT (actuel propriétaire du terrain) ne prend pas en charge les travaux, cela coûterait 87 000€ à la Commune.

- Dans le cadre des futurs effacements de réseaux sur le site du « Bignon », Il est proposé de prolonger cet enfouissement tout le long de la « rue de la Brimandière », ce qui correspondrait à 300 mètres linéaires. L'étude estimative de ces travaux est de 54 000€.

Il est proposé au conseil :

- D'approuver le prolongement de l'enfouissement des réseaux tout le long de la « rue de la Brimandière »

Avis favorable. (13 voix pour, 1 abstention – M. Roger MILLET)

- **Assainissement**

Il conviendra, lors du prochain conseil municipal, de se prononcer sur le lancement d'une étude de schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées. Une telle étude consiste à établir un programme d'actions pour réduire les principaux dysfonctionnements du réseau et de la station de traitement. Elle comporte donc une phase préalable de diagnostic du système d'assainissement collectif. Le coût d'un tel diagnostic s'élève entre 70 à 80 000€.

II – ANIMATIONS CULTURELLES - Christine FOURNIER – 2^{ÈME} ADJOINTE

Madame FOURNIER étant absente, M. ALLAIN prend la parole.

1. COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Il convient de faire un dernier point sur le programme définitif de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre

- 9h00 – rassemblement place de la Mairie
- 9h15 – départ du cortège vers l'église
- 9h30 – église : concert avec la participation des établissements scolaires et de la Lyre, harmonie et chorale
- 10h30 – célébration religieuse
- 11h55 – cortège vers le monument aux morts
- 12h05 – cérémonie devant le monument aux morts
- 12h30 – vin d'honneur – mairie

M. ALLAIN rappelle que la présence de l'ensemble des conseillers est vivement souhaitée.

2. TÉLÉTHON ET MISE EN LUMIÈRE

La Mise en lumière aura lieu le vendredi 30 novembre 2018. Pour l'occasion, les membres de la commission des animations culturelles organisent, une soirée au profit du Téléthon.

Au programme de cette soirée :

- Présentation des lutins de Noël avec un défilé dans les rues de GORRON
- Mise en lumière des rues de GORRON
- Marché de Noël Franco-Anglais
- Chant de Noël
- Vente de vin chaud
- Vente de chocolat Monbana
- Vente de produits à l'effigie du Téléthon

Cette animation se tiendra « place de la Mairie » sous des stands parapluie.

Un bulletin d'inscription pour les « Lutins de Noël » sera remis à chaque enfants des écoles. Il sera mentionné à l'intérieur de ce même bulletin, que les lutins seront pris en photo (sous réserve de l'autorisation signée des parents). Les photos seront diffusées au cinéma tout au long du mois de décembre.

3. INFORMATIONS DIVERSES :

M. Le Maire informe que l'assemblée générale de l'association « Comité des Fêtes » se tiendra le jeudi 15 novembre prochain en Mairie à 20h30

III – JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS – Michel LEVÊQUE – 3^{ÈME} ADJOINT

1. TÉLÉTHON

Le Téléthon se tiendra le week-end du 7 au 9 décembre 2018. Pour cet évènement national, la commission jeunesse, sport et loisirs organise :

Samedi 8 ;

- randonnée pédestre avec proposition de 3 circuits et le soutien de la Retraite Sportive (6 km, 9 km et 12 km).
- randonnée à vélo avec le Cyclo Gorronais.

Le rendez-vous de ces randonnées est donné « place du Général Barrabé » à 14h.

M. LEVÊQUE informe que des objets à l'effigie du Téléthon sont déjà proposés à la vente dans les écoles.

2. PARC DE LOISIRS

M. Michel LEVÊQUE présente un pré-bilan du Parc de Loisirs. Cette année, la fréquentation est à la hausse ; environ 9 162 personnes contre 8 431 en 2017. Le chiffre d'affaires s'élève 49 145€. Il est noté qu'il y a eu moins d'accueil de groupe mais plus d'accueil de particulier.

M. LEVÊQUE fait part que des projets de remise aux normes sont à l'étude. Un des projets prioritaire serait la mise en place de nouveaux vestiaires avec sanitaires et douches adaptée.

Il est proposé l'acquisition de module (préfabriqué). Une demande de fond leader, incluant tous les projets (sanitaires, achat de matériel...) est en cours.

Il a été convenu l'achat d'un minibus en commun avec la commune. Le coût du véhicule s'élève à 14 300€, l'OSLG participe à hauteur de la moitié du prix. Ce minibus pourra être mis à disposition de la commune et des associations gorronnaises en saison basse.

IV – AFFAIRES SOCIALES – Béatrice COTTEAU – 4^{ÈME} ADJOINTE

1. TÉLÉTHON

Le CCAS s'associera au Téléthon 2018 le dimanche 9 décembre par la tenue d'un stand. Il sera proposé la vente de chocolat chaud, ainsi que des chocolats offerts par Réauté. Une tombola sera également organisée.

Mme COTTEAU fait appel à tous les conseillers et membres du CCAS pour participer à cette manifestation.

2. INFORMATIONS DIVERSES

- Collecte des journaux : un départ a eu lieu le mardi 6 novembre. L'entreprise ROCHE était en charge du transport des palettes vers la société PAPREC. Ce sont 21 palettes, soit 9 tonnes 620 qui ont été récoltées. Remerciements à Philippe ROCHE.
- Commission « Services aux Personnes » : M. CONEUF représentait Mme COTTEAU à cette commission. Cette réunion s'est tenue le 24 octobre 2018 à la CCBM, présidée par Mme Françoise DUCHEMIN et animée par Mme Lucie BOISGONTIER. Cette rencontre avait pour but de présenter l'enquête qui avait été menée concernant les différentes structures intervenantes dans le champ social et médico-social. L'objectif de la commission : création d'un CIAS, établir un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), enjeux du développement social au sein de la CCBM, mutualiser et fédérer les moyens humains et financiers sur le territoire. Le but est de créer un lieu de concertation, d'interaction et de partenariat avec le secteur associatif ; porter des projets, analyser les besoins, et apporter des réponses à la mise en place d'une politique sociale et ambitieuse.
- Bien Vieillir en Mayenne : M. le Maire informe qu'une prochaine réunion se tiendra le vendredi 9 novembre prochain. Il s'agit de la 4^{ème} rencontre dans le cadre de l'élaboration du Plan Bien Vieillir en Mayenne.

V – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Président : M. Jean-Marc ALLAIN

Dotation d'Équipement des territoires ruraux 2019 (DETR) – dossier de demande de subvention :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la DETR 2019 et des catégories d'opérations éligibles, un dossier de demande de subvention peut être déposé dans la perspective de mener à bien le projet de réhabilitation de la mairie, rez-de-chaussée et étage (salle d'honneur, salle Colmont qui pourrait servir de scène avec un plafond retrouvant sa hauteur d'origine, réagencement des toilettes existantes de manière à les mettre aux normes PMR...).

Le coût du projet est estimé à 250 000.00 € HT, travaux, maîtrise d'œuvre et bureaux d'études.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord au projet de réhabilitation de la mairie, rez-de-chaussée et étage,
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération,
- De solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2019.

Avis favorable à l'unanimité

Dénomination de voies :

Il est proposé au conseil :

- De dénommer la voie du site des anciens HLM du Bignon, dans la perspective de l'aménagement d'un nouveau lotissement, rue du Clos Pavé.

Avis favorable (12 voix pour, 1 voix contre M. CONEUF, 2 abstentions Mme CRONIER, Mme JUGUET)

VI – ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET SYNDICAT D'EAU

- CCBM

- M. le Maire fait part de l'avancée du PLUI. Pour rappel, cette démarche est à l'étude depuis environ 4 ans. Ce projet avance entre les 27 communes de la communauté des communes.
- Zones d'Activités Intercommunales : M. Le Maire rappelle que désormais toutes les zones d'activités sont intercommunales. Lors du dernier conseil communautaire, M. ALLAIN évoquait une cohérence entre les prix de vente du m² et proposait un prix identique sur toute la communauté de communes.

- SENOM

M. le Maire rappelle qu'il est prévu 1 millions d'€ travaux sur l'ensemble des communes du SENOM pour 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00 mn.

Le secrétaire de séance,
René CONEUF

Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN